

**Délibération n°29**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
57

Nombre de votants :  
57

Date de convocation :  
12 février 2020

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
26 février 2020

**Objet :**

**Actions sociales en faveur de  
la jeunesse - appel à projets :  
versement 2020 de la  
contribution communautaire**

**L'AN deux mille vingt le mardi 18 février**, le conseil communautaire, convoqué le 12 février 2020 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**  
Mme Marie-Christine VALLENET **suppléant.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Jacque DIOGON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- M Fabrice MAGNET, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- M Nicolas WEINMEISTER, a donné pouvoir à Mme Catherine HOARAU

*Absents :*

- M Pierre CERLES
- Mme Emilie LARRIEU
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M Yves LIGIER

## **Rapport n°29 – Actions sociales en faveur de la jeunesse - appel à projets : versement 2020 de la contribution communautaire**

Vu les délibérations n°20180911.01 et n°20180911.02 du 11 septembre 2018 du conseil communautaire approuvant les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) et définissant l'intérêt communautaire,  
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,  
Vu la délibération n°20181023.02 du conseil communautaire du 23 octobre 2018 approuvant le règlement de l'appel à projet,  
Vu la délibération n°20191105.40 du conseil communautaire du 5 novembre 2019 approuvant la modification du règlement de l'appel à projet,

Considérant la nouvelle contractualisation gouvernementale de la politique de la ville qui a promu la jeunesse au rang de priorité transversale,

Considérant que la politique de la ville apparaît comme un moyen de répondre aux grands enjeux de la cohésion sociale et territoriale dont l'objectif est de réduire les écarts de développement entre les territoires et de garantir l'égalité des chances quel que soit son lieu de résidence,

Considérant qu'après examen des dossiers de candidature pour l'année 2020, la commission a proposé l'attribution d'une participation financière pour 25 actions telles que présentées ci-dessous.

Organisateurs	Nom de la manifestation	Lieu de la manifestation	Budget global de l'action	Subvention attribuée
Commune de SAYAT	5 Séjours 2020	(Super Besse, Sayat, méditerranée, Langeac))	30 938 €	3 868 €
Commune de CHÂTEL-GUYON	5 Séjours 2020	(Cantal, Alpes, Tarn, Chambons/Lac)	82 500 €	7 830 €
Groupe Objectifs en partenariat avec la commune de MOZAC	2 Séjours 2020	Chambon sur Lac	13 750 €	1 500 €
Commune de RIOM	1 Séjour 2020	Itinérant	10 800 €	2 160 €
<b>total séjours</b>			<b>137 988 €</b>	<b>15 358 €</b>
Commune de CHÂTEL-GUYON	Récrés du parc	CHÂTEL-GUYON	20 500 €	7 250 €
Commune de CHÂTEL-GUYON	Inter-villes	CHÂTEL-GUYON	4 000 €	2 000 €
Commune de CHÂTEL-GUYON	Run and bike caritatif	CHÂTEL-GUYON	4 800 €	2 400 €
Commune de RIOM	Les mercredis en couleur	RIOM	5 920 €	2 500 €
Commune de RIOM	Accompagnement à la parentalité	RIOM	6 200 €	2 000 €
Commune de RIOM	Conduites addictives et réseaux sociaux	RIOM	2 600 €	1 300 €
Commune de RIOM	Chantier international	RIOM	6 200 €	3 100 €
Commune de RIOM	Cours et jardin	RIOM	2 600 €	1 300 €
Commune de RIOM	Atelier créatif	RIOM	3 700 €	1 850 €
CONCORDIA	Formation et permanences engagement volontaire	RIOM	3 896 €	1 850 €
MISSION LOCALE	Vous attendez quoi d'un CV	RIOM	3 500 €	1 300 €
MISSION LOCALE	Génération Z	RIOM	5 000 €	1 500 €
<b>Total actions jeunesse et cohésion sociale</b>			<b>68 916 €</b>	<b>28 348 €</b>

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve, pour l'année 2020, l'attribution des subventions présentées ci-dessus, sur présentation du bilan global définitif de l'action par chacun des organisateurs, soit un montant global de 43 076 € correspondant à :**
  - **13 séjours pour un montant total de 15 358 € sur les 21 500 € de budget fléché**
  - **12 projets pour un montant total de 28 348 € sur les 28 500 € de budget fléché,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents permettant le versement de ces subventions, y compris sous forme d'avance, conformément au règlement d'appel à projet en date du 7 novembre 2019.**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 19 février 2020**

**Le Président  
Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20200218-  
DELIB2020021829-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2020  
Date de réception préfecture : 26/02/2020

Organisateurs	Nom de la manifestation	Lieu de la manifestation	Budget global de l'action	Subvention attribuée Par délibération	Budget global Au réel	Subvention sollicitée	Subvention attribuée Après bilan	Reliquat à provisionner sur 2020
Commune de CHAMBARON/MORGE	Séjour sportif	CONFOLANT	2 470 €	494 €	Non présenté car pas de mixité	/	/	/
Association sportive collège Champclaux	Séjour sport et inclusion	BELLERIVE/ALLIER	2 130 €	150 €	1 510 €	150 €	150 €	/
ADSEA en partenariat avec la commune de MOZAC	Chantier éducatif	MOZAC et MARSEILLE	13 661 €	1 000 €	13 413 €	1 000 €	1 000 €	/
CONCORDIA en partenariat avec la commune de RIOM	Chantier international	RIOM et ESPAGNE	13 535 €	4 325 €	11 125 €	3 165 €	3 165 €	/
MISSION LOCALE	MILODAY	RIOM	5 000 €	2 000 €	3 912, 77 €	2 000 €	1 956 €	/
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	Vent du large (création unité pour jeunes porteurs d'un handicap)	RIOM	79 000 €	2 000 €	71 160 €	2 000 €	2 000 €	/
Commune de CHÂTEL-GUYON	Triathlon caritatif	CHÂTEL-GUYON	3 500 €	1 750 €	Action annulée	/	/	/
Commune de CHÂTEL-GUYON	Récrés du parc	CHÂTEL-GUYON	16 100 €	2 000 €	18 691 €	9 346 €	2 000 €	/
Commune de RIOM	Les mercredis en couleur	RIOM	5 920 €	2 500 €	1 848, 43 €	780 €	780 €	/
Commune de RIOM	Accompagnement à la parentalité	RIOM	6 200 €	2 000 €	2 800, 56 €	900 €	900 €	/
Commune de RIOM	Conduites addictives et réseaux sociaux	RLV	2 600 €	1 300 €	Action reportée	/	/	1 300 €
TOTAUX				36 979 €		33 278 €	24 452 €	1 300 €

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20200218-  
DELIB2020021829-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2020  
Date de réception préfecture : 26/02/2020

**Subventions attribuées au 1<sup>er</sup> trimestre 2019**

Organisateurs	Nom de la manifestation	Lieu de la manifestation	Budget global de l'action	Subvention attribuée
commune de SAYAT	Séjour ski	Le Mont Dore	7 591 €	1 192 € 91 pour 11 jeunes /14
Commune de CHÂTEL-GUYON	Séjour ski	Moutiers (73)	38 440 €	3 536,48 € pour 23 jeunes / 50
Groupe Objectifs en partenariat avec la commune de MOZAC	Séjour ski	Le Mont Dore	10 228 €	937,57 € pour 11 jeunes / 24
AROEVEN en partenariat avec la commune de VOLVIC	Séjour ski	Moutiers (73)	755 €	151 € pour 1 jeune

**Subventions attribuées pour le reste de l'année 2019 suite aux bilans effectués**

Organisateurs	Nom de la manifestation	Lieu de la manifestation	Budget global de l'action	Subvention attribuée Par délibération	Budget global Au réel	Subvention sollicitée	Subvention attribuée Après bilan	Reliquat à provisionner sur 2020
AROEVEN en partenariat avec la commune de VOLVIC	Séjours estivaux	En fonction des inscriptions	7 884 €	1 400 €	1 673 €	334, 60 €	334,60 €	/
Groupe Objectifs en partenariat avec la commune de MOZAC	Séjour culturel printemps	PARIS	8 044 €	1 608 €	5 709 €	726,58 €	622,77 €	/
Groupe Objectifs en partenariat avec la commune de MOZAC	Séjour multi activités	MONTIGNAC	5 384 €	900 €	Action annulée	0 €	0 €	/
Commune de CHÂTEL-GUYON	Séjours estivaux	(Cantal, Alpes du sud, ST ENIMIE, PARIS)	48 176 €	4 300 €	43 957,70 €	5 135,36 €	4 300 €	/
Commune de SAYAT	Séjours estivaux	(SAYAT, ST ENIMIE, PARIS)	19 570 €	3 435 €	16 983,17 €	1 924,07 €	2 236,41 €	/

Accusé de réception en préfecture  
 063-200070753-20200218-  
 DELIB2020021829-DE  
 Date de télétransmission : 26/02/2020  
 Date de réception préfecture : 26/02/2020

*26 18 Juin - PAVAN 19*